





REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DE LA REUNION

COMMUNE DE SAINT-JOSEPH

EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU 10 JUIN 2016

DELIBERATION N°: 20160610_20

OBJET: Attribution d'une subvention complémentaire à l'ASSOCIATION **ACTIONS ET CHANTIERS** TERRITORIALISES POUR L'INSERTION ET LA VIE ECONOMIQUE (A.C.T.I.V.E) Approbation de l'avenant N°2

NOTA : Le Député-Maire certifie que le compte rendu de cette délibération a été affiché à la porte de la Mairie, le :

2 1 JUIN 2015

Nombre des conseillers en exercice : 39

Présents : 29 Procuration: 7 36 Votants : Abstention: 0 36 Exprimés :

L'an deux mille seize, le dix juin à dix-sept heures vingt deux minutes, le conseil municipal, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de monsieur Patrick LEBRETON, Député-Maire

LEBRETON Patrick - LANDRY Christian - BAUSSILLON Inelda - MUSSARD Harry - MUSSARD Rose Andrée - VIENNE Axel -BATIFOULIER Jocelyne - YEBO Henri Claude - LEBRETON Blanche - LEBON Jean Daniel - LEJOYEUX Marie Andrée -MOREL Harry Claude - GERARD Gilberte - LEBON Guy -VIENNE Raymonde - KERBIDI Gérald - JAVELLE Blanche Reine - HUET Marie Josée - HUET Henri Claude COURTOIS Lucette - D'JAFFAR M'ZE Mohamed - BOYER Julie - PAYET Yannis - GEORGET Marilyne - HOAREAU Sylvain - GUEZELLO Alin - FONTAINE Olivier - FRANCOMME Brigitte - MALET Harry

Représentés

GRONDIN Jean Marie représenté par YEBO Henri Claude HOAREAU Claudette représentée par BAUSSILLON Inelda LEBON Marie Jo représentée par GERARD Gilberte NAZE Jean Denis représenté par PAYET Yannis ETHEVE Corine représentée par HUET Marie Josée RIVIERE François représenté par GUEZELLO Alin PAYET Priscilla représentée par FONTAINE Olivier

Absents

HOAREAU Jeannick - ASSATI Marie Pierre - GUEZELLO Rosemay

L'élu délégué Christian LANDRY Il a été procédé, conformément à l'article L.2121-15 du Code général des collectivités territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris au sein du conseil.

Madame Blanche Reine JAVELLE, conseillère municipale, a été désignée à l'unanimité des suffrages exprimés pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées.

Recu en préfecture le 21/06/2016 Affiché le





DÉLIBÉRATION N°: 20160610 20

Attribution d'une OBJET:

> subvention complémentaire à l'ASSOCIATION ACTIONS

ET CHANTIERS

TERRITORIALISES POUR L'INSERTION ET LA VIE **ECONOMIQUE (A.C.T.I.V.E)**

Approbation de l'avenant

N°2

NOTE EXPLICATIVE DE SYNTHESE

Le Député-Maire expose :

L'association ACTIONS ET CHANTIERS TERRITORIALISES POUR L'INSERTION ET LA VIE ECONOMIQUE (ACTIVE) a bénéficié, par délibérations n°20151223 21 du conseil municipal du 23 décembre 2015 et n° 20160411_23 du conseil municipal du 11 avril 2016, d'une subvention globale d'un montant de 120 500,00 € au titre de l'année 2016.

Dans le respect de son objet statutaire, l'association souhaite poursuivre un projet intitulé « Animation et développement d'un site au cœur du centre ville » sur un ensemble de terrains communaux cadastrés BT 207-208-212 et 737, d'une superficie totale de 5 045 m², situés en centre ville.

Ce projet, qui a pour but la poursuite de l'aménagement paysager du site ainsi que le développement d'activités en direction des habitants de la résidence de personnes âgées les Ombrières, est inscrit à la programmation 2016 de la politique de la ville avec une participation financière communale d'un montant de 8 500,00 €.

Cette programmation 2016 de la politique de la ville a été validée lors du comité de pilotage du 20 mai 2016.

Afin de permettre la réalisation de ce projet, il convient de délibérer sur l'attribution d'une subvention 2016 complémentaire à allouer à ladite association.

Par conséquent, il est demandé au conseil municipal :

- d'attribuer à l'association ACTIONS ET CHANTIERS TERRITORIALISES POUR L'INSERTION ET LA VIE ECONOMIQUE (ACTIVE) une subvention complémentaire d'un montant de 8 500,00 € au titre de la politique de la ville pour le projet mentionné ci-dessus ;
- d'approuver la mise à disposition à titre gracieux des terrains cadastrés BT 207-208-212 et 737 ainsi que la convention de mise à disposition à intervenir et sous réserve de la validation du projet :
- d'autoriser le Député-Maire à signer l'avenant n°2 à la convention financière ainsi que tout document ou pièce se rapportant à cette affaire.

Le conseil municipal est invité à en délibérer.

Envoyé en préfecture le 21/06/2016 Reçu en préfecture le 21/06/2016 Affiché le

ID: 974-219740123-20160610-DCM20160610_20-DE

Après avoir entendu l'exposé de monsieur le Député-Maire,

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu les délibérations du conseil municipal n°20151223_21 du 23 décembre 2015 et n°20160411_23 du 11 avril 2016.

Vu la note explicative de synthèse n°20,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des suffrages exprimés :

Présents : 29 Pour : 36

Représentés : 7 Abstentions : 0

Contre: 0

- Article 1er.
 ATTRIBUE à l'association ACTIONS ET CHANTIERS TERRITORIALISES POUR L'INSERTION ET LA VIE ECONOMIQUE (ACTIVE) une subvention complémentaire d'un montant de 8 500,00 € au titre de la politique de la ville pour le projet « Animation et développement d'un site au cœur du centre ville ».
- Article 2.
 APPROUVE la mise à disposition à titre gracieux des terrains cadastrés BT 207208-212 et 737 ainsi que la convention de mise à disposition à intervenir et sous réserve de la validation du projet.
- Article 3.
 AUTORISE le Député-Maire à signer l'avenant n°2 à la convention financière à intervenir entre la Commune et l'association, ainsi que tout document ou pièce se rapportant à cette affaire.
- La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Saint Denis de la Réunion dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

Pour extrait certifié conforme, L'élu délégué Christian LANDRY

Acte rendu exécutoire	par télétransmission e	en
Préfecture le :		

Et publication ou notification

Du :

